



**Compte-rendu de  
la séance du conseil d'administration  
de l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées  
du vendredi 20 février 2015 à UT1 Capitole.**

**PRESENCES ET REPRESENTATIONS**

**Représentants des membres fondateurs**

Bruno SIRE, Université Toulouse 1 Capitole, procuration à Corinne MASCALA  
Corinne MASCALA, Université Toulouse 1 Capitole  
Jean-Michel MINOVEZ, Université Toulouse II Jean Jaurès, procuration à Bertrand MONTHUBERT  
Valérie VISA-ONDARÇUHU, Université Toulouse II Jean Jaurès, procuration à Bertrand RAQUET  
Bertrand MONTHUBERT, Université Toulouse III- Paul Sabatier  
Olivier SIMONIN, INP de Toulouse  
Hervé REMIGNON, INP de Toulouse, excusé  
Bertrand RAQUET, INSA de Toulouse  
Olivier LESBRE, ISAE, représenté par Jean SALANOVA, procuration à Olivier SIMONIN

**Personnalités qualifiées désignées par les membres fondateurs**

Marie-France BARTHET, Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, Présidente  
Claude CHEVALET, directeur de recherche INRA, Génopôle Toulouse Midi-Pyrénées, excusé  
Gilbert de TERSSAC, directeur de recherche CNRS, CERTOP, procuration à Gilbert CASAMATTA  
Gilbert CASAMATTA, IRT St Exupéry

**Représentants des collectivités territoriales**

Jean-Luc MOUDENC, Toulouse Métropole, représenté par François CHOLLET  
Nadia PELLEFIGUE, Conseil Régional Midi-Pyrénées, procuration à Marie-France BARTHET

**Représentants des milieux socio-économiques**

Jean-Louis CHAUZY, Conseil Economique, Social, Environnemental Régional MP, excusé  
Alain COSTES, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie MP

**Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche associés**

François BONVALLET, CREDIGE, excusé  
Brigitte PRADIN, Centre Universitaire J-F Champollion

**Représentants des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs**

Christophe CHASSOT, INSA de Toulouse  
Ronan GUIVARCH, INP-ENSEEIH

**Représentants des personnels BIATOSS**

Pierre ESCALIER, INSA  
Clément VARENNE, COMUE

### **Représentants des étudiants**

Frédéric MARTY, Université Toulouse II – Le Mirail, procuration à Clément VARENNE  
Amine LMOUFID, Université Toulouse 1 - Capitole, excusé

### **Membres du CA avec voix consultative :**

Hélène BERNARD, Rectrice de l'Académie de Toulouse, Chancelière des Universités,  
représentée par Jean RAFENOMANJATO  
Gilles BOUCHER, Directeur Général des Services COMUE  
Josiane NOVELLA, responsable administrative et financière  
Bruno SIMON, agent comptable, excusé

### **Invités :**

Armelle BARELLI, INSERM  
Françoise BIR, CROUS  
Alain CHATILLON, AgriMip Sud-Ouest Innovation, représenté par Hervé OSSARD  
Christelle GUEGUAN, INSERM  
Christophe GIRAUD, CNRS, représenté par Virginie MAHDI  
Dominique LE QUEAU, ONERA  
Michèle MARIN, INRA, excusée  
Talal MASRI, ENIT  
Alain MILON, ENVT  
Louis DE MONTETY, ICAM  
Agnès PAILLARD, Aérospace Valley, représentée par Gérard LADIER  
Marc PIRCHER, CNES, représenté par Hubert DIEZ  
Philippe RAIMBAULT, Sciences-Po Toulouse, excusé  
Alain SCHMITT, EMAC, excusé

### **Autres participants :**

Pierre AIMAR, Département Recherche et Doctorat  
Colomba DUSSART, affaires générales et pilotage  
Christelle FARENC, Département Formation & Vie Etudiante  
Sabine FOULON, Rectorat de Toulouse  
Catherine GADON, SDCST  
Corinne JOFFRE, Cellule Europe  
Catherine ROUSSY, Service des Bibliothèques  
Fabienne STEPHAN, Agence comptable  
Christelle GUÉGUAN, délégation régionale INSERM

### **Ordre du jour :**

Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 28 novembre 2014  
Point 2 – Informations de la Présidente  
Point 3 – Contrat quinquennal de site et emploi  
Point 4 – Financements IDEX  
Point 5 – Création des diplômes étudiants entrepreneurs.  
Point 6 – Questions administratives et financières  
Point 7 – Questions

---

Convoqué dans les locaux d'UT1 Capitole, le conseil d'administration débute à 10h30 sous la présidence de Marie-France BARTHET.

## **Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 28 novembre 2014**

En l'absence de toute remarque, **le projet de compte-rendu du CA du 28 novembre 2014 est adopté** par les membres du CA présents ou représentés.

## **Point 2 – Informations de la Présidente**

En préalable, Marie-France BARTHET présente ses excuses pour la tenue non initialement prévue de ce CA, qui plus est en période de congés d'hiver. Mais le suivi des programmes de l'IDEX et les questions d'emploi (voir point 3) ont conduit à avancer le CA prévu en mars à ce jour. Le prochain CA aura donc lieu en avril.

Cette année est une année d'évaluations. L'HCERES a décidé de mesurer les politiques de site au niveau national. Il viendra en octobre à Toulouse. Un document d'autoévaluation doit être rendu en juin. L'IDEX sera lui aussi évalué (audition en septembre). Il s'agit de la dernière évaluation nationale avant l'évaluation internationale en 2016 (prévisionnellement au printemps). Nous rendons notre rapport mi-avril. Dans un contexte global de difficulté budgétaire, l'enjeu est aussi financier.

Autre étape importante, le contrat quinquennal de site doit être préparé pour la fin 2015. Enfin, le décret instituant notre COMUE paraîtra en mai, suivi d'un délai d'un an de mise en place. Notre règlement intérieur doit être finalisé (question des cotisations, le groupe de travail a bien progressé) pour valider les différentes associations à la COMUE. Le conseil académique pourrait être installé en octobre.

Par ailleurs, avec à ce jour 20 COMUE et 5 fusions au niveau national, la réforme territoriale ne devrait pas conduire à de nouveaux regroupements de sites. En revanche, une coordination est prévue entre les sites Montpellier Languedoc-Roussillon et Toulouse Midi-Pyrénées en vue d'une entente et d'une approche commune par rapport à la nouvelle région.

## **Point 3 – Contrat quinquennal de site et emploi**

Le MESR reste seul signataire ministériel du contrat quinquennal de site. Légalement, le CA vote sur la partie commune mais pas sur les volets spécifiques (votés par les CA des membres). Le contrat 2016-2020 doit être anticipé, dans un souci de lissage des dotations prévues par l'Etat (1000 emplois au niveau national répartis entre les COMUE et les établissements). Compte tenu de son niveau d'intégration, notre site est en bonne situation. Nos axes stratégiques sont pertinents et se concrétisent.

Le Ministère a arbitré nationalement, avec comme critère final le nombre d'étudiants sur les sites. Il s'agit de prévisions d'emplois. Seule la première année est validée. Nous avons obtenu 59 emplois (sur 79 demandés) : 16 en 2015, 19 en 2016, 24 en 2017. Ces emplois seront affectés de façon à ne plus devoir recourir aux mises à disposition gratuite de personnels à la COMUE par les établissements (outre leur cotisation financière). De plus, la titularisation de contractuels via les concours doit être encouragée. Par ailleurs, l'école des docteurs peut être ainsi pérennisée (financements IDEX faillibles) et le service numérique encouragé par l'attribution de ces emplois.

Concours externe, interne, mutation, contractualisation, tels sont les quatre modes de recrutement, mais cette dernière doit être limitée sur notre site. Notre idée est au contraire la pérennisation de nos fonctions stratégiques. La valeur annuelle moyenne de ces emplois est de 59.000 €. La répartition des emplois et rémunération a été étudiée avec les établissements et la préparation au concours valorisée.

Alain COSTES met en avant l'excellence du site, critère dont il regrette l'absence dans les modalités de sélection de cette intervention ministérielle. Marie-France BARTHET rappelle que la COMUE n'a à se prononcer ici que sur ses propres engagements.

Gilbert CASAMATTA s'inquiète que ces affectations puissent être perçues dans ses conséquences (fin des mises à disposition) comme un désengagement des établissements membres vis-à-vis de l'IDEX. Marie-France BARTHET assure que non et rappelle que la mise à disposition de personnels est indépendante et antérieure à l'IDEX.

Olivier SIMONIN souligne la nécessaire régulation dans le temps de la répartition des moyens alloués par les établissements membres.

Clément VARENNE parle d'une très bonne nouvelle pour les personnels de la COMUE et salue la décision de la présidente de limiter au maximum le recours à la contractualisation. En réponse à Pierre ESCALIER, Gilles BOUCHER note que l'enjeu de la COMUE est à présent de préparer ses personnels actuellement contractuels à l'obtention des concours de la fonction publique. La COMUE aura sa propre CPE.

**Le CA de la COMUE valide la répartition des emplois à l'unanimité.**

#### **Point 4 – Financements IDEX**

Pierre AIMAR présente les critères, modalités et résultats d'arbitrage financier des programmes émergence, transversalité et actions thématiques stratégiques. 143 dossiers ont été reçus, rendant nécessaire une présélection par le bureau du DRD, dans une ambiance constructive, en toute objectivité. 35 dossiers ont été retenus et transmis au comité d'arbitrage. Le 30 janvier, celui-ci a approuvé à l'unanimité la sélection réalisée par sa présidente de 9 projets.

Jean SALANOVA note la nécessité de continuer à définir et clarifier les attendus de ce programme pour les prochaines années afin de mieux cerner le ciblage. Bertrand MONTHUBERT relève la faible représentation des SHS. Olivier SIMONIN l'explique par le critère de rupture, plus valable en sciences fondamentales. Dominique Le QUEAU note que le critère d'éclairage nécessite une maturation préalable à l'appel à projets. Il faut des espaces d'émergence et de transversalité préalables.

Gilbert CASAMATTA veut éviter un effet aubaine, au profit d'une vraie politique de site. Alain COSTES souhaite que le choix de sujets prioritaires à l'échelle du site permette de dépasser une simple politique de moyens. Olivier SIMONIN observe que ce mode de sélection, avec ses défauts, a été validé. De plus, il est transitoire. Gilbert CASAMATTA souligne que la question des usages nécessite le dépassement entre sciences fondamentales et humaines. C'est le critère d'éclairage.

Pour Bertrand MONTHUBERT, les ATS s'inscrivent historiquement dans les pôles de compétitivité. Il y a donc en effet un besoin d'espaces libres et nouveaux. Les regards croisés ne relèvent pas uniquement des appels d'offres mais surtout et d'abord des habitudes de travail.

Marie-France BARTHET salue l'intérêt du débat et rappelle l'historique de ces sujets. Elle agrée le besoin de faire primer le qualitatif sur le quantitatif.

Bertrand RAQUET précise que c'est le taux de pression et le besoin de financements des laboratoires qui compliquent la donne. Olivier SIMONIN ajoute que les ressources non fléchées sont de plus en plus rares.

**Les propositions d'attribution du programme émergence sont adoptés à l'unanimité par le CA.**

L'appel à projets du programme transversalité a donné lieu à la réception de 63 dossiers. 10 ont été présélectionnés et présentés au comité d'arbitrage, qui les a adoptés à l'unanimité le 30 janvier. Le financement total est de ce programme est de 598 K€. Olivier SIMONIN précise que la transversalité relève plus de l'association de laboratoires que d'établissements. Bertrand MONTHUBERT souligne que l'essentiel est que les transversalités soient vérifiées matériellement, projet par projet.

**Les propositions d'attribution du programme transversalité sont adoptés à l'unanimité par le CA.**

Les programmes liés à nos actions thématiques stratégiques (4 axes dont trois appuyés sur nos pôles de compétitivité) ont donné lieu au dépôt de 25 dossiers pour 1,8 M€ demandés (sur 1,75 M€ dispo cette année). Tous ces dossiers ont été analysés par deux experts puis par le comité d'arbitrage. 10 dossiers ont été retenus in fine (2 dans la santé, 2 dans les systèmes embarqués, 2 en gestion durable des ressources naturelles, 4 en patrimoine).

Alain COSTES soutient les efforts de rationalisation dans l'analyse des dossiers. Olivier SIMONIN souhaite que ces ATS soient aussi un lieu d'animation et d'anticipation. Gilbert CASAMATTA salue l'implication des acteurs et encourage la transdisciplinarité autour de la question des usages. Jean SALANOVA pense que ce sujet des ATS nécessite une réflexion à horizon de l'IDEX 2016 et des projets ultérieurs.

**Les propositions d'attribution du programme actions thématiques stratégiques sont adoptés à l'unanimité par le CA.**

Le programme « nouveaux entrants » est examiné. 67 candidatures ont été présentées en 2014 (contre 72 en 2013). 51 avis positifs ont été rendus car dossiers éligibles selon les critères prédéfinis. Le montant de la bourse d'accueil s'établit à 10.000 euros. Une réévaluation est rendue possible par la situation budgétaire, ainsi qu'un assouplissement des critères pour toucher les inscrits de 2013.

**Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité par le CA.**

## **Point 5 – Création du diplôme étudiants entrepreneurs.**

Christelle FARENC présente la mise en place de ce diplôme, qui est cadrée nationalement au niveau des régions. Sa création nécessite le vote du CA. Nous proposons un diplôme porté symboliquement par UFTMiP, quel que soit l'établissement d'origine de l'étudiant. Il s'agit d'un diplôme que l'on peut suivre en fin de formation ou en parallèle à une autre formation.

Bertrand MONTHUBERT précise que la COMUE ne doit pas avoir vocation à se substituer aux établissements membres dans la délivrance des diplômes. Il pense que cette crainte d'UT3 Paul Sabatier est considérée et partagée, mais il s'abstiendra afin de marquer cette inflexion.

Corinne MASCALA note que les mêmes réserves ont été émises au CA d'UT1, ainsi que d'autres portant sur la proximité entre ce diplôme et des diplômes existants, portés par l'IAE.

Olivier SIMONIN souhaite qu'un comité de pilotage existe sur le site afin de coordonner ces formations. Une équipe pédagogique partenariale veille à l'utilisation des ressources existantes, précise Christelle FARENC. Brigitte PRADIN approuve cette articulation.

Dominique Le QUEAU envisage le besoin de financement lié à l'entrepreneuriat. Sur cet aspect, la COMUE travaille avec plusieurs structures d'accompagnement adaptées qui dépassent le cadre académique. Il y a des partenariats autour d'une logique de métier.

**Cette création est adoptée par la CA à l'unanimité moins une abstention.**

## **Point 6 – Questions administratives et financières**

Gilles BOUCHER met au vote la possibilité d'une délégation ponctuelle par la présidente de la COMUE de sa signature aux membres de sa délégation (un président ou directeur d'établissement) lors des déplacements à l'étranger pour la conclusion de conventions préétablies (délégation au cas par cas). **Le CA de la COMUE adopte cette disposition à l'unanimité.**

Josiane NOVELLA demande au CA de valider le FSDIE 2014 permettant l'accompagnement IDEX. **Le CA de la COMUE la valide à l'unanimité.**

Dans le cadre d'Europ'box, Corinne JOFFRE indique que les chercheurs évaluateurs doivent être rémunérés. La somme de 400 €HT est proposée. **Le CA de la COMUE adopte cette disposition à l'unanimité.**

Des tarifs 2015 (formation, parution) sont présentés au CA : tarifs du DFVE et du SiUP. **Le CA les valide à l'unanimité.**

## **Point 7 – Questions diverses**

Toulouse le 10 avril 2015

La Présidente

  
  
Marie-France BARTHET